

Associations partenaires
2023/2024

SAISON 2023-2024

SPORT	CULTURE
US Aucamville Handball	École de musique
TLA XV	En K'Danse
St-Alban Aucamville Football Club	Aquarella
Judo Club Aucamville Fonbeauzard	Horizons Grecs (cours de langue)
Karaté Aucamville	La confrérie du plateau (jeu de société)
Jujitsu Aucamville	
Aucamville Escrime	CCLA (culture et loisirs) yoga, taiji quan et Qi gong, randonnée, cours de langue, peinture, dessin, sculpture, couture, cartonnage, patch et créations, art floral, théâtre,
Tennis Club Aucamville	
C.I.N. Hersain (Club de Natation de l'Hersain)	
Aucamville Tir à l'arc	
CCLA Gym enfants	
Les Arlequins (rugby vétérans)	
Association de pêche	

La ville peut participer à la cotisation annuelle d'un **ENFANT** ou d'un **ADULTE** dans une association **CULTURELLE** ou **SPORTIVE** d'Aucamville



Pour les Aucamvillois
de **4** à **99** ans

Inscriptions
AU PLUS TARD LE 20 OCTOBRE 2023
en ligne sur www.ville-aucamville.fr à partir du 5 juin
ou fiches d'inscription disponibles en mairie
et auprès des associations courant juin



Comment ça fonctionne ?

Pass'Sport/Culture (au choix) pour les Aucamvillois de 4 à 99 ans

Qui est concerné par le dispositif ?

Les Aucamvillois de plus de 4 ans et plus précisément :

- **les enfants de 4 à 16 ans, de familles dont le quotient familial est inférieur à 900 €** (justificatif : attestation CAF*)
- **les bénéficiaires de la garantie jeune** (justificatif : attestation Mission locale)
- **les bénéficiaires du RSA Socle** (justificatif : attestation CAF*)
- **les bénéficiaires du dispositif PLIE** (justificatif : attestation Toulouse Métropole)
- **les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés** (justificatif : attestation MDPH)
- **les seniors dont les revenus sont inférieurs à 1128€/mois** (2314€ pour un couple), revenus fonciers compris (justificatif : avis d'imposition)

* justificatifs de moins de 3 mois

Modalités de mise en œuvre :

1. Remplir le feuillet ci-contre (un feuillet par personne, plusieurs personnes d'une même famille sont acceptées) et le déposer à l'accueil de la mairie **au plus tard le 20 octobre 2023** munis de vos justificatifs pour valider votre éligibilité.
2. Si vous êtes éligible au dispositif, on vous donnera alors un coupon d'une valeur de 50 €* qu'il faudra remettre à l'association Aucamvilloise de votre choix (voir liste des associations partenaires au dos). Un pass accordé par personne et pour une seule activité.
3. L'association récupérera le coupon et déduira immédiatement les 50 € de votre cotisation.*

* à l'exception de l'association «la confrérie du plateau» et de l'association de pêche : les coupons seront de 15€.

+ d'infos

05 62 75 94 94

mairie@ville-aucamville.fr

Fiche d'inscription* saison 2023-2024

*À déposer à l'accueil de la mairie **au plus tard le 20 octobre 2023**

Nom et prénom du bénéficiaire (+ du responsable légal s'il s'agit d'un enfant) :

.....
.....

Date de naissance de l'enfant :/...../.....

Adresse (joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Courriel :

Coupon PASS'SPORT/CULTURE 2023-2024



*À donner à l'association au moment de l'inscription

La mairie d'Aucamville certifie attribuer la somme de **50€/15€** à :

Nom et prénom :

.....
.....

Domicilié :

.....
.....
.....
.....